



Le jeudi 4 avril 2019
de 17h00 à 19h00



Des tempêtes aux attentats, du Heysel aux blocages routiers... on découvre un changement des conceptions et des attentes en matière de gestion de situations de crise, de nouveaux rapports aux risques et aux responsabilités.

L'évolution du cadre juridique est-elle un reflet de ces changements ou la base de nouvelles pratiques à développer ?

L'Association des Juristes Namurois vous propose d'aborder les nuances et/ou divergences de vue entre le monde administratif de la gestion de crise et le monde judiciaire.

LES JURISTES... UNE CATASTROPHE DANS LA CATASTROPHE ?

ORATEURS

- Monsieur Denis **MATHEN**, Gouverneur de la Province de Namur
- Monsieur Vincent **MACQ**, Procureur du Roi de Namur
- Madame Marie **MUSELLE**, Commissaire d'Arrondissement de la Province de Namur
- Madame Ingrid **VERHOEVEN**, Juriste ZP Namur Capitale, Planu Ville de Namur

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU Faculté de droit, Université de Namur, Rempart de la Vierge 5 à 5000 Namur

INSCRIPTION OBLIGATOIRE via le site www.ajn.be

30 € (20 € pour les avocats et huissiers stagiaires) à verser avant la conférence au compte bancaire BE16 6301 8124 6074 - Code Swift BBRUBEBB, avec la mention « 04/04 + nom(s) du/des participant(s) »

***En l'absence de paiement préalable, les frais de participation s'élèvent à 40 € (30 € pour les avocats et huissiers stagiaires).

AGREATION OBFG (en cours) - **AGREATION FRNB** (en cours)

La participation des magistrats est prise en charge par le SPF Justice exclusivement pour les participants présents. Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la conférence.

RENSEIGNEMENTS : marie.vandepontsele@unamur.be

